

# INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

## MOT DU PRÉSIDENT

### La ministre du Patrimoine et Radio-Canada

En premier lieu, j'aimerais féliciter Madame Frulla pour sa nomination au poste de ministre du Patrimoine. Ses états de service comme ministre québécoise des Affaires culturelles il y a quelques années ne peuvent que parler en sa faveur. Il faut se rappeler son dévouement envers la communauté culturelle et la ténacité dont elle a fait preuve pour défendre le statut des artistes.

Madame Frulla a toujours été reconnue pour son franc-parler et ses prises de position fermes. Je n'ai donc pas été étonné outre mesure, il y a deux semaines, de lire dans le quotidien *La Presse* le titre suivant : *Liza Frulla aura Don Cherry et la SRC à l'œil*. Manifestement, me suis-je dit, madame Frulla veut clairement rappeler qu'en tant que ministre du Patrimoine, elle est la gardienne du mandat politique et culturel de notre télévision nationale.

Mais en lisant plus avant, j'ai sursauté devant des propos qui m'ont semblé à tout le moins déplacés. Que Madame Frulla veuille empêcher monsieur Cherry d'insulter les gens, soit, puisque l'insulte n'a rien de culturel ! Mais lorsque je lis que ce qu'elle a vu à Radio-Canada l'an dernier l'a « inquiétée », et lorsqu'elle dit en parlant de la programmation matinale composée uniquement de films : « Ça part mal une journée » et un peu plus loin, concernant cette fois-ci l'émission *Les Bougon* : « Moi, je ne suis pas capable de regarder ça, ça me déprime », je pense qu'elle se mêle de choses qui ne relèvent pas de son rôle ministériel.

Une ministre du Patrimoine n'a pas à se mêler de programmation. Et elle n'a pas à commenter publiquement les choix des gens qui sont en place, à moins bien sûr que ces choix ne dérogent au mandat de Radio-Canada, dont elle est la patronne politique.

Un ministre est une personne publique ; ses propos le sont donc également. Il ne faudrait tout de même pas que les auteurs qui œuvrent à Radio-Canada commencent à tenter de décoder si ce qu'ils écrivent plaît ou non à la ministre, sous peine, peut-être, de ne pas voir leur contrat reconduit ! Même si je suis persuadé que les choses n'iront jamais aussi loin dans le cas qui nous occupe, cette intervention de la ministre en ce qui concerne la programmation ouvre la porte à de l'ingérence politique dans le domaine culturel et est tout le contraire de ce que les anglophones appellent le « arm's length ».

Dans cet article, Madame Frulla note également qu'un des mandats de Radio-Canada est d'encourager « de nouveaux auteurs, des créateurs et de faire éclore de nouveaux talents ». On ne peut qu'applaudir. Mais, extrapolons un peu. Comment, dites-moi, ces gens pourront-ils se faire un nom si les génériques, qui, ne l'oublions pas, constituent leur carte de visite, continuent d'être malmenés comme ils le sont ? En effet, certains des génériques de notre télévision publique sont désormais carrément illisibles, charcutés qu'ils le sont par le *split-screen* et, formidable nouveauté, par de la PUBLICITÉ diffusée en même temps ! Il n'y a par exemple qu'à regarder l'émission *Temps dur* pour constater de visu de quoi il s'agit ! Je défie quiconque de savoir qui fait quoi en tentant de lire ces génériques tronqués et qui défilent à une vitesse digne du retour de Jacques Villeneuve en Formule 1 ! (Je remarque toutefois que les noms des producteurs, du diffuseur et des gouvernements, sont, eux, toujours parfaitement lisibles, même pour



© MICHEL DUREUIL PHOTOGRAPHE

un myope qui n'aurait pas ses lunettes ! Mais ce n'est sûrement qu'une coïncidence...) Nous devons vivre avec la publicité, soit ; mais je m'opposerai toujours, au nom des auteurs que la SARTEC représente, qu'elle vienne s'immiscer directement dans les œuvres. Et, jusqu'à preuve du contraire, les génériques sont partie intégrante de l'œuvre.

Dans les circonstances, pourrais-je suggérer à la ministre du Patrimoine de se pencher sur ce dossier afin de faire respecter ce mandat de Radio-Canada envers les « nouveaux auteurs, les créateurs et les nouveaux talents » ? Je suis convaincu que madame Frulla a à cœur de défendre énergiquement notre différence culturelle. Je me permets toutefois de lui rappeler respectueusement que Radio-Canada est notre télévision nationale et qu'elle ne doit surtout pas devenir une télévision d'État. ¶

MARC GRÉGOIRE

## [ SOMMAIRE ]

### 2 Vie associative

LES RÉVERIES D'UNE RETRAITÉE DE LA SARTEC

### 3 La plus belle job...

À PROPOS DE

### 4 Les bougonnes...

### 4 Cours écrire ton court !

MÉMOIRE

### 5 CRTC – Les dramatiques canadiennes de langue française

DES NOUVELLES

### 8 Décision en faveur des auteurs

### 9 CCSA et l'APFTQ

BRÈVES

### 10 Projets acceptés

### 11 Scénarisation télé et l'écriture à quatre mains

### 11 État des négociations

### 12 Avec qui signer un contrat SARTEC ?

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet  
Montréal, (Québec)  
H2L 2Y6  
Téléphone : (514) 526-9196  
Télécopieur : (514) 526-4124  
information@sartec.qc.ca  
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT  
**Marc Grégoire**

VICE-PRÉSIDENT  
**Mario Bolduc**

TRÉSORIÈRE  
**Sylvie Lussier**

SECRÉTAIRE  
**Joanne Arseneau**

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES  
**Michelle Allen**  
**Marie Cadieux**  
**Isabelle Raynault**  
**Marc Roberge**  
**Marc Robitaille**

**SECRÉTARIAT**

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
**Yves Légaré**

DIRECTRICE ADJOINTE  
**Valérie Dandurand**

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL  
**Suzanne Lacoursière**  
**Mélissa Dussault**

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE  
**Nicole Claveau**

ADMINISTRATRICE  
**Diane Archambault**

ADJOINTE ADMINISTRATIVE  
**Micheline Giroux**

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES  
**Mireille Lagacé**

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS  
**Manon Gagnon**

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE  
**M.-Josée Morin**

IMPRESSION  
**Imprimerie EXPRESSART Inc.**

**APPELS À FRAIS VIRÉS**

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

**FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES**

**Pierre Billon** (scénario) et **André Melançon** (réalisation), *Daniel et les Superdogs*  
- Gryphon d'or, Giffoni Film Festival, Italie ;

**Chantal Cadieux** (scénario) et **Ghyslaine Côté** (coll. au scénario et réalisation), *Elles étaient cinq*,  
- Zénith bronze, prix de la première œuvre pour le Meilleur long métrage de fiction, FFM ;

**Dany Laferrière**, *Comment conquérir l'Amérique en une nuit*,  
- Zénith bronze, prix de la première œuvre pour le Meilleur long métrage de fiction, FFM ;

**Guy A. Lepage**, *Un gars, une fille*,  
- Nympe d'Or dans la catégorie « Programme scénarisé de l'année », Festival de télévision de Monte-Carlo.

Ont été nommés au grade d'Officier de l'Ordre du Canada, **René-Daniel Dubois** et **Jacques Languirand**.

Ont été faits Chevalier de l'Ordre national du Québec, **Marie Laberge** et **Jacques Languirand**.

**NOUVEAUX MEMBRES**

Depuis notre dernier numéro (juillet 2004), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Sophie Bourgeois  
Sophia Borovehyk  
Mireille Brais  
Jean-Sébastien Busque  
Hervé Desbois  
Stéphane Dompierre  
Nadia Drouin  
Catherine Fol  
José Gaudet  
Mitsou Gélinas

Nicole Giroux  
Geneviève Groulx  
Sylvie Groulx  
André Gulluni  
Claude Jasmin  
Richard Lacombe  
Frédéric Lafleur  
Linda Lamarche  
Carole Laure  
Mylène Lauzon  
Anick Lemay  
André Magny  
Robert Ménard  
Goran Néric  
Danielle Perreault  
Manon Vallée  
Pascale Vigneau  
Nanette Workman

**AVIS DE RECHERCHE**

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Marcelle Barthe, Jean Beaudoin, Odette Boivin, Sylvain Carbonneau, Émile Coderre, Léon Dewine, Éliane O. Gerstein, Ernest Grant, Denis Houle, Marie-Pascale Huglo, Jean Lafleur, Marie-Claude Lavallée, Jean Léonard, Andrée Melançon, Guy Parent, Gema Sanchez, Taib Soufi.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin et Émilien Labelle produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

À VOS AGENDAS

Samedi 27 novembre 2004  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la SARTEC**

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 27 novembre prochain à 14 h à l'Hôtel Hyatt Regency du Complexe Desjardins. La journée débutera par un atelier où il sera question de l'auteur et l'éthique et sera suivie d'un déjeuner vers 12 h 30. Le programme de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront sous peu.

Au plaisir de vous y rencontrer !



PAR FRANCINE TOUGAS

# La plus belle job...

Oui, une job en or ! Un travail qui se fait presque tout seul, sans effort, sans l'affreuse pression et son cortège de : « Et si je manque mon coup ? Mettons que je gâche tout et provoque un fiasco total ? Et si je n'étais qu'une nullité, une minable qui n'aurait même pas dû penser avoir quelque chance que ce soit de réussir ça ? » La plus belle job du monde !

— Pardon ? Vous dites ? Est-ce que je parle de la job de grand-mère ? Euh... non. Mais c'est pas bête, pas bête du tout.

D'accord, je ne vous ferai pas languir plus longtemps. La job rêvée dont je parle, c'est celle de CONSEILLÈRE À LA SCÉNARISATION. La joie pure, les idées qui déferlent à la tonne, l'imagination qui déborde, les structures du récit qui se mettent en place comme par magie, les résumés qui s'écrivent tout seuls, les petits problèmes de cohérence, de chronologie ou de courbe dramatique qui se règlent en un tournemain, le bonheur, je vous dis !

— Mais par quel miracle ? Pourquoi est-ce si simple ?

— Parce que vous n'êtes pas l'auteure de l'œuvre sur laquelle vous travaillez, voilà pourquoi !

Et c'est ici que vous aviez raison, tout à l'heure, de faire le lien avec la job de grand-mère qui, comme chacun sait, est

elle aussi en or et pour la même raison : vous n'êtes pas l'auteure du mignon qui vous a choisie pour être sa grand-mère. Et quand vous en avez ras le pompon, que votre taux d'hormones ne vous permet pas de supporter une minute de plus l'énergie d'un petit garçon de quatre ans, vous ramenez à la mère sa précieuse progéniture et voilà tout ! Mais surtout, surtout, vous ne subissez pas cette pression qui paralyse et gâche tout. Vous êtes parfaitement à l'aise, du fait même que si vous avez atteint ce statut vénérable de grand-mère c'est que, quelque part, vous avez bien fait votre job de mère. Même chose pour la job de conseillère : si on vous a demandé votre aide, votre « expertise », c'est que vous avez fait vos preuves. C'est donc en toute légèreté, débarrassée de l'angoisse de n'avoir rien à dire et de mal le dire, que vous vous mettez au travail. Et inévitablement, ça marche : libérées par l'absence de pression, vos neurones fonctionnent à plein régime et vous réglez en cinq minutes des problèmes qui vous seraient apparus comme insurmontables dans votre propre scénario et sur lesquels vous vous seriez acharnés pendant des mois !

Bon, d'accord, j'en mets en peu. Tout n'est pas toujours aussi rose. Mais il demeure qu'il y a dans ce travail quelque chose d'extrêmement agréable, de coulant, et même d'enrichissant. Il se crée entre conseiller et conseillé une relation spéciale, un peu comme une relation mère-enfant, mais d'où on aurait retiré l'Œdipe et les chicanes sur l'heure du dodo. (Tiens donc, mais ça aussi c'est la relation grand-mère/enfant !) Bref, ce rapport, tout éphémère soit-il, s'avère en

être un qui s'établit dans les profondeurs. Tout d'abord, si conseillère il y a, c'est qu'il est un besoin de conseil, d'œil extérieur, c'est qu'il y a, au pire, un problème, au mieux, un manque d'expérience. Cela dit, la conseillère n'est en aucune façon une sorcière et n'identifie pas en un coup de baguette magique la source du problème. Elle doit faire une double lecture du texte pour, par la suite, entamer avec le conseillé le processus de « réparation ».

— Une double lecture ? Qu'est-ce que c'est ?

— C'est lire ce qui est écrit en même temps que lire ce qui n'est pas écrit. C'est lire ce que l'auteur a voulu écrire sans y parvenir. C'est recueillir, dans le texte, les indices que l'auteur a semés inconsciemment et qui constituent, une fois détectés, la base de la solution.

Oui, je sais, ça semble ésotérique mon affaire, mais c'est quand même comme ça que ça se passe. Je fais la même chose avec mes propres textes : j'insinue, je n'établis pas clairement, je fais passer des auditions à des idées que je n'ai pas le courage d'imposer carrément. Alors, pour moi, la job de conseillère, c'est de débusquer ces messages cachés dans les scénarios et convaincre l'auteur de leur donner leur chance. En cas de résistance, c'est aussi convaincre le conseillé de la valeur de ses idées, de son imaginaire, de son intuition créatrice. En fait, par moments, ce travail ressemble fort à celui d'un thérapeute. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette pseudo-thérapie s'opère dans les deux sens : je m'interroge autant que mon vis-à-vis, je fouille dans mes références intimes, je fais de l'exploration de bibites

## La plus belle job...

pour voir si dans mon bagage personnel, il n'y aurait pas quelque chose que je pourrais recycler et lui offrir, je suis entraînée malgré moi dans un retour à mes sources d'écriture extrêmement plaisant et bénéfique. Mais surtout, je le répète, ce qui est formidable, c'est que tout ça se passe, pour moi, dans le calme et l'harmonie, dans un état de détachement qui me permet, paradoxalement, une empathie accrue, et, je crois, une plus grande efficacité. Une job en or, je vous dis !

### Post-scriptum

Je ne suis plus « bron-maman ». Jérémie a fini par comprendre que c'est « grand-maman », le vrai mot. Je suis contente, parce que ça veut dire qu'il vieillit, mais un petit coin de mon cœur se serre à cette idée que mon mignon, mon poupou, mon cher trésor soit devenu un petit garçon qui maîtrise le langage et tout ça. Trop grand, trop vite ! J'avoue aussi que ça m'a donné un coup l'autre jour quand il a demandé, de son adorable petite voix : « Mais grand-maman ? On a le droit de dire « grand-mère » aussi, hein ? » Grand-mère. Ayoye. Ça, c'était dur. Mais je n'ai rien laissé paraître du choc.

— Oui mon amour... On a le droit.

Oui Jérémie. Tu peux m'appeler grand-mère ou grand-maman, ou même mère-grand ! Pourvu que tu continues à partager avec moi toutes les choses passionnantes de ta vie, comme la découverte d'un ver de terre sous une roche dans mon jardin, la rencontre d'un nouvel ami à ta garderie, ou ta joie devant une auto décapotable de couleur rouge dans la rue où nous allons ensemble faire des courses pour le souper... ¶

### Publication

Notre collègue FRANCINE TOUGAS signe son premier roman. Avec « **Les mardis de Béatrice** » publié chez Libre Expression, elle nous offre un suspense captivant, teinté d'humour et de franche émotion. ¶

## [ À PROPOS ]

### Les « bougonnes » de l'Union des artistes s'adressent aux auteurs.

Le comité de la condition des femmes artistes de l'UDA, en collaboration avec la sociologue de l'UQAM Francine Descarries, a préparé un rapport sur les différences de revenus hommes/femmes basé sur les chiffres internes de l'Union de 2001 à 2003. La présentation de ce rapport à la « Soirée des bougonnes » (clin d'œil à l'excellente série...) a suscité beaucoup de réactions chez les membres.

Il est ressorti de ces discussions un consensus quant à l'urgence d'informer les auteurs de la situation. Quelques chiffres :

- En 2003, l'écart de revenu moyen hommes/femmes est de 32.7 % en faveur des hommes. Le manque de rôles féminins de tous âges apparaît comme le problème principal. Également, les femmes de l'UDA reçoivent un cachet moyen inférieur à celui de leurs collègues masculins.
- contrairement à la perception générale, il y a plus de membres masculins à l'UDA : 53 % d'hommes, 47 % de femmes.
- L'âgisme frappe fort. En publicité, par exemple, les femmes de plus de 45 ans ne sont que 3.6 % à avoir travaillé dans ce domaine.

Bien sûr, ce n'est pas spécifique au Québec ; plusieurs actrices, dont Meryl Streep, Catherine Zeta-Jones et Michelle Pfeiffer ont dénoncé la rareté des rôles substantiels féminins au cinéma. Mais les « Bougonnes » espèrent que cette information suscitera chez les auteurs d'ici une prise de conscience, des discussions et des idées audacieuses...

Pour obtenir le résumé du rapport, faites la demande à cette adresse courriel : [cx723@ncf.ca](mailto:cx723@ncf.ca)

Merci !

GENEVIÈVE RIOUX

## À ne pas manquer

### 6<sup>e</sup> édition de COURS ÉCRIRE TON COURT !

Lecture publique

19 octobre 2004, à 13 h

Entrée libre

Complexe Ex-Centris

[www.nouveaucinema.ca](http://www.nouveaucinema.ca)

Les scénaristes et projets retenus par le comité de présélection, composé de Victor Harrouch, de Télé-Québec, Michelle Allen, scénariste et Julien Fonfrède, cinéaste, sont :

- Antoinette Karuna — *The Broken Hearted*, sera jumelée à Peter Haynes
- Jérôme Gariépy — *Jetpack Maison*, sera jumelé à Francine Tougas
- Anne-Marie Belley — *Ana Mutley*, sera jumelée à Jacques Marcotte
- Kaveh Nabatian — *Sunday Afternoon* jumelé à Sylvie Rosenthal
- Cynthia Tremblay — *Bande de femmes* jumelée à Jean Beaudry
- Francis Lauzon et Monelle Guertin — *Les noces de Charlotte*, seront jumelés à Mario Bolduc
- Frédéric Desager — *La Barricade*, sera jumelé à Sébastien Rose

5 à 7 – Après la lecture des scénarios, Christal Films convie le public à un 5 à 7 pour célébrer la remise des prix suivants :

- Meilleur scénario  
un investissement de la SODEC de 55 000 \$ pour l'écriture et la production du film ;  
un engagement de Télé-Québec à acquérir une licence de diffusion ;  
2000 \$ de pellicule Kodak.
- Mention spéciale SARTEC de 1 000 \$
- Prix du public Bélanger Sauvé de 1 000 \$

Le jury est composé de la romancière et scénariste Monique Proulx, du scénariste-réalisateur Ziad Touma et d'un invité étranger du Festival.

Un rendez-vous à ne pas manquer ! consacré aux cinéastes de la relève, organisé par la SODEC en collaboration avec le Festival du nouveau cinéma, la SARTEC et le concours de Télé-Québec.

## CRTC – 2004-38

# Mesures proposées pour s'assurer que les dramatiques canadiennes de langue française demeurent un élément clé des heures de grande écoute

En réponse à la demande d'observations de l'avis public de radiodiffusion cité en rubrique, la SARTEC exprimait ses vues dans un mémoire présenté au Conseil le 16 juillet dernier. Dans l'avis public 2004-38, le Conseil a fait part de son opinion préliminaire sur plusieurs des approches et propositions faites par les divers intervenants dans le cadre de son précédent avis public 2003-54, *Encourager les émissions dramatiques télévisées canadiennes*, et mis de l'avant quelques mesures incitatives pour maintenir le niveau actuel de dramatiques à la télévision de langue française.

À notre avis, le CRTC a mal évalué la situation des dramatiques de langue française. En mettant l'accent sur les succès d'écoute, il a fait fi des données qui démontrent que leur nombre est inférieur à celles de langue anglaise et en sérieux déclin. Sur la base d'une analyse erronée, le CRTC a établi comme objectif le maintien du niveau de dramatiques francophones alors qu'il aurait dû favoriser leur accroissement.

Bien que préconisant une approche asymétrique pour les marchés de langue anglaise et française, le CRTC a, pour les dramatiques de langue française, mis de l'avant des mesures calquées sur celles qu'il favorise dans le secteur anglophone mais qui répondent mal aux besoins du secteur francophone.

Nous estimons que les mesures incitatives proposées par le Conseil dans l'avis public 2004-38 ne sont pas appropriées et devraient être remplacées par d'autres mesures plus efficaces et plus susceptibles de créer un consensus dans le milieu francophone. En ce sens, nous privilégions des mesures réglementaires dont plusieurs ont déjà été évoquées lors de notre intervention du 28 novembre 2003. Nous vous présentons ici les grandes lignes de notre mémoire. La version intégrale est disponible sur notre site Internet dans la section « Communiqués et informations ».

Dans l'avis public 2003-54, le Conseil estimait que le succès de ses politiques relatives aux dramatiques pouvait être évalué en fonction de trois grands critères : le nombre d'heures de dramatiques canadiennes ; les dépenses à ce chapitre ; et les cotes d'écoute. Or, dans son mémoire du 28 novembre 2003 en réponse à cet avis, la SARTEC démontrait que la moyenne d'heures hebdomadaire de dramatiques canadiennes par station diffusées à la télévision généraliste du secteur privé en français était inférieure à la moyenne diffusée en anglais et en déclin. La SARTEC expliquait la diminution de la production, la diffusion et l'écoute des dramatiques canadiennes de langue française au cours de ces dernières années, en partie, par des tendances générales affectant l'ensemble des émissions canadiennes et, en partie, par la politique télévisuelle de 1999 du Conseil.

Les données reproduites dans l'avis public CRTC 2004-38 du 8 juin 2004 viennent confirmer l'analyse de la SARTEC dans son mémoire du 28 novembre dernier en réponse à l'avis public CRTC 2003-54. Ce mémoire notait une diminution du volume de dramatiques diffusées par TVA ces dernières années, particulièrement en 2001-2002, dernière année pour laquelle les données du CRTC sur TVA ont été publiées, et avant l'arrivée des émissions de télé-réalité en 2003. Des données plus récentes du CRTC indiquent que grâce à la flexibilité de la politique télévisuelle de 1999, les télédiffuseurs ont pu réduire le volume d'émissions à budget élevé en faveur d'autres émissions moins coûteuses tout en satisfaisant l'exigence globale de 8 heures pour les émissions prioritaires.

Selon les données du Fonds canadien de télévision, le nombre d'heures de dramatiques produites pour le compte de la SRC, TQS et TVA réunis au cours de l'année 2003-2004 a subi un déclin important, laissant entrevoir une diminution possible de la performance de la SRC aussi. TQS n'est pas un joueur important dans le domaine des dramatiques télévisuelles.

### La performance des services spécialisés

Pour leur part, les services spécialisés francophones n'ont pas pris la relève et ont davantage recyclé des émissions canadiennes de langue anglaise en version doublée que diffusé des dramatiques francophones originales. Ces services n'ont actuellement ni les auditoires ni les revenus pour acheter un grand nombre d'heures originales par semaine. De plus, la performance

des services spécialisés quant à la diffusion d'émissions originales de langue française en jeunesse et en animation laisse fortement à désirer.

### Analyse des mesures proposées par le CRTC

Dans l'avis public 2004-38, le Conseil sollicite des commentaires sur des mesures incitatives qui permettraient, entre autres, aux services généralistes et spécialisés d'ajouter à leur inventaire publicitaire entre deux et sept minutes de publicité supplémentaire pour chaque heure de dramatique diffusée aux heures de grande écoute ou, dans le cas des émissions destinées aux enfants, à des heures d'écoute appropriées pour les enfants. (Voir un résumé de ces mesures dans le tableau : Annexe « A ») Les minutes publicitaires additionnelles pourraient être insérées dans toute émission choisie par le diffuseur et s'ajouter au maximum de 12 minutes l'heure présentement permis jusqu'à concurrence de 14 minutes l'heure.

La SARTEC n'est pas d'accord avec l'approche basée sur des mesures incitatives proposée par le CRTC et préfère une approche de réglementation directe. Elle s'oppose aux mesures incitatives du Conseil pour les raisons suivantes :

- L'approche du CRTC n'aura pas d'effets positifs significatifs sur la diffusion des dramatiques de langue française ;
- Les crédits de temps obtenus par les télédiffuseurs francophones risquent d'être utilisés pour insérer de la publicité additionnelle dans les dramatiques canadiennes ;
- Les mesures proposées par le CRTC ne témoignent pas d'une approche asymétrique mais sont calquées directement sur les mesures proposées pour les dramatiques de langue anglaise ;
- L'approche du CRTC pour le marché de langue française n'a été endossée par aucun intervenant sur les dramatiques de langue française ;
- L'encadrement des mesures incitatives proposées n'est pas bien établi.

### Les mesures proposées par la SARTEC

À la lumière de cette analyse et à la place de ces mesures incitatives, la SARTEC propose les mesures suivantes :

- Exiger un traitement équitable de l'ensemble des grands groupes ;

- S'assurer que les télé-réalités sont exclues des émissions prioritaires ;
- Requérir un minimum de 5 heures de dramatiques par semaine des chaînes généralistes dont 4 heures originales ;
- Imposer des conditions particulières en matière de dramatiques originales aux services spécialisés ;
- Resserrer les définitions de diffusion « originale » et de « première diffusion ».

**De toute évidence**, la situation des dramatiques de langue française s'est détériorée depuis la politique télévisuelle de 1999 chez les télédiffuseurs généralistes et elle apparaît inquiétante chez les services spécialisés, notamment en animation et en jeunesse. Certes, les dramatiques de langue française ont encore de forts succès d'audience, mais avec la multiplication des canaux, elles tendent à ne représenter qu'une portion de plus en plus restreinte de l'offre télévisuelle. Depuis la mise en œuvre de la politique télévisuelle du Conseil (avis public 1997-97), en septembre 2000, le nombre d'heures et l'écoute globale des dramatiques canadiennes de langue française a diminué de façon significative et ces tendances continueront en l'absence de mesures réglementaires appropriées.

Dans ce contexte, maintenir le niveau actuel de dramatiques de langue française comme le propose le CRTC est nettement insuffisant. D'après la SARTEC, il faut travailler à leur accroissement et, en ce qui a trait aux services spécialisés, mettre de l'avant des mesures pour inverser la tendance à la disparition des émissions canadiennes écrites et tournées en français.

À notre avis, les expériences du passé tendent à montrer que de fixer des exigences en termes de nombre d'heures de dramatiques canadiennes est non seulement le meilleur, mais le seul moyen d'augmenter la performance des télédiffuseurs. En revanche, les mesures incitatives mises de l'avant par le CRTC sont fort peu propices à corriger les principaux problèmes et risquent plutôt de créer un gain inattendu (« windfall gain ») de crédits et de revenus aux télédiffuseurs qui diffusent déjà des dramatiques originales.

Les dramatiques ont de tout temps été un élément clé de notre secteur francophone de télédiffusion. Si des correctifs forts et efficaces ne sont pas mis en œuvre rapidement, c'est tout le système de radiodiffusion qui s'en trouvera fragilisé. [ ]

## ANNEXE « A »

CRTC

Types de dramatiques canadiennes de langue française diffusées par des stations de télévision traditionnelle ou par des services spécialisés admissibles aux mesures incitatives et avantages proposés.

- a) diffusion aux heures de grande écoute (19 h-23 h) de dramatique originale cotée 10, subventionnée par le FCT, ayant un budget de production égal ou supérieur à 800 000 \$ de l'heure et des droits minimums de diffusion, tel qu'établi par le FCT.

### Trois minutes de publicité supplémentaire par heure de diffusion de dramatique originale

- b) dramatique originale cotée 10, subventionnée par le FCT, diffusée aux heures de grande écoute avec un budget de production inférieur à 800 000 \$ de l'heure et des droits minimums de diffusion, tel qu'établi par le FCT.

### Deux minutes de publicité supplémentaire par heure de diffusion de dramatique originale

- c) diffusion aux heures de grande écoute de dramatique originale de langue française cotée 10, non subventionnée par le FCT, ayant un budget de production égal ou supérieur à 800 000 \$ de l'heure et des droits minimums de diffusion.

### Sept minutes de publicité supplémentaire par heure de diffusion de dramatique originale

- d) diffusion aux heures de grande écoute de dramatique originale de langue française cotée 10, non subventionnée par le FCT, ayant un budget inférieur à 800 000 \$ de l'heure et des droits minimums de diffusion.

### Six minutes de publicité supplémentaire par heure de diffusion de dramatique originale

#### Note :

Les conditions afférentes à la diffusion aux heures de grande écoute ne sont pas applicables aux dramatiques originales canadiennes des sous-catégories 7a) à 7e) destinées aux enfants. Ces émissions seront admissibles aux mesures incitatives si elles sont diffusées à des heures d'écoute appropriées pour les enfants.

Source : Annexe B de l'avis public de radiodiffusion CRTC 2004-38



# Décision du CRTC en faveur des auteurs

En juillet dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes rendait public sa décision quant à la demande présentée par le Groupe de radiodiffusion Astral inc. de modifier la condition de licence numéro 6 relative à la contribution que doit consacrer Super Écran à la conception/réalisation de scénarios pour y ajouter le financement de la production de longs métrages de fiction de langue française.

**L**es montants que doit actuellement et devra consacrer le Groupe Astral à la conception et à la rédaction de scénarios, excluant les frais généraux, au cours de chaque année de radiodiffusion de la période d'application de sa licence sont les suivants :

- 2001-2002 – 350 000 \$
- 2002-2003 – 375 000 \$
- 2003-2004 – 400 000 \$
- 2004-2005 – 500 000 \$
- 2005-2006 – 550 000 \$
- 2006-2007 – 600 000 \$
- 2007-2008 – 700 000 \$

La SARTEC s'était vivement opposée à cette demande de modification réclamée par le Groupe Astral. Lors de l'audience publique en janvier 2004, nous avons, entre autres, fait valoir l'importance d'investir en recherche et développement afin d'assurer le dynamisme du secteur du cinéma canadien. Nous avons, en outre, invoqué la récente mise en place du volet « aide au développement » par le Fonds Harold Greenberg qui favorise l'écriture de scénarios de qualité

et qui contribue à réduire l'écart entre les investissements versés à la production et ceux versés au développement. Nous avons aussi souligné le refus du Fonds Harold Greenberg de financer plusieurs projets en développement à cause de l'insuffisance des fonds disponibles.

**Par conséquent, le Conseil a estimé que le volet attribué à la conception et à la rédaction doit être maintenu afin de protéger et d'encourager la relève.**

Dans sa décision, le Conseil relève notamment que les exigences actuelles de Super Écran concernant les contributions envers la conception et la rédaction de scénarios servent à assurer une continuité de la carrière des créateurs canadiens de même qu'à favoriser l'émergence de nouveaux talents. Comme il a été démontré, peu de concepts se rendent au stage de la rédaction et peu de rédactions se rendent au stage de la production. Par conséquent, le Conseil a estimé que le volet attribué à la conception et à la rédaction doit être maintenu afin de protéger et d'encourager la relève.

Le Conseil est d'avis que l'aide au développement est cruciale pour la survie des nouveaux auteurs et, conséquemment, des nouveaux longs métrages. Nous saluons la décision du CRTC de refuser de modifier la condition de la licence de Super Écran.

Vous pouvez consulter la décision de radiodiffusion CRTC 2004-297 à l'adresse suivante :  
[www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Decisions/2004/db2004-297.htm](http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Decisions/2004/db2004-297.htm)

11



# CCSA et l'APFTQ

## La Coalition des syndicats

## de l'audiovisuel (CCSA) et l'APFTQ

Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain afin d'étudier trois demandes de licence visant l'exploitation de services de radio à canaux multiples par abonnement distribués par satellite et/ou par voie terrestre et qui seront reçus directement par les abonnés dans l'ensemble du Canada.

**E**n réponse à l'avis lancé par le Conseil au cours de l'été, les syndicats de l'audiovisuel, l'APVQ, l'ARRQ, la Guilde des musiciens, la SARTEC, la SPACQ, le STCVQ et l'UDA de même que l'APFTQ ont joint leurs voix. Et, le 16 septembre dernier, la Coalition adressait une lettre au CRTC l'exhortant de remettre l'audition des demandes à plus tard, soit après avoir établi, par audience publique, le cadre réglementaire tant en programmation qu'en distribution, des services de radio à canaux multiples par abonnement.

Le Conseil affirme vouloir examiner des « demandes de licence visant l'exploitation de services de radio à canaux multiples par abonnement, distribués par satellite ou par voie terrestre » ; La Société Radio-Canada et Sirius parlent d'une « licence en vue d'exploiter au Canada une nouvelle entreprise de distribution de services audio-numériques par satellite » ; CSR/XM a fait une demande de « Satellite Audio Distribution Undertaking » et CHUM demande une licence de « National multichannel subscription radio programming undertaking. »

Ce genre de services n'est actuellement pas autorisé au Canada et, certes, ces demandes soulèvent un certain nombre de questions de politique. Mais, qu'en est-il de ce service ? Est-ce un service de programmation ou un service de distribution ? Force est d'admettre que la réponse à cette question prime sur tout autre considération de politique. En effet, si ce service est considéré comme une entreprise de distribution, elle devrait

pouvoir être assimilée aux règles des entreprises de distribution de radiodiffusion.

À cet étape-ci, de commenter sur les règles de contenu canadien, de promotion d'artistes canadiens, sur la compétitivité et l'imputabilité avant même d'avoir défini ce qu'est en réalité le service paraît audacieux à la Coalition.

Ces demandes soulèvent des enjeux qui vont encore plus loin, car elles auront une incidence sur les règlements sur la radio, les règles de contenu canadien (en radio et en télévision), sur le numérique et sur le cadre réglementaire des entreprises de distribution.

La Coalition est d'avis, quelle que soit la nature du service, aucune requérante ne répond adéquatement aux objectifs de l'article 3 (1) f) de la *Loi sur la radiodiffusion* en matière de ressources créatrices et autres canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation et, conséquemment, ne devrait obtenir de licence à ce stade-ci.

L'urgence d'accorder une licence à des services pourrait avoir un impact considérable sur notre capacité de garder un équilibre adéquat entre l'offre prodigieuse de contenus étrangers par rapport à notre musique canadienne. Ensuite, ce sera notre capacité de faire de même dans le domaine de l'audiovisuel. Bref, c'est notre capacité de régler notre souveraineté culturelle qui est en jeu.

Les conséquences d'agir trop rapidement en matière de réglementation seront beaucoup plus graves que celles de ne pas rattraper la relative vitesse à laquelle se déploie ce type de services.

Il ne faut pas improviser au sujet d'enjeux aussi importants pour l'ensemble du secteur culturel canadien. [ 1 ]

CCSA – APFTQ

APVQ  
ARRQ  
GUILDE DES MUSICIENS  
SARTEC  
SPACQ  
STCVQ  
UDA

## À l'agenda

### À la découverte de Raoul Barré Créateur Créateur d'un siècle nouveau

Exposition présentée  
du 15 avril au 24 octobre  
à la Salle Norman-McLaren  
Cinémathèque québécoise  
[www.cinematheque.qc.ca](http://www.cinematheque.qc.ca)

### 33<sup>e</sup> FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA

du 14 au 24 octobre 2004  
FORUM  
Du 19 au 21 octobre 2004  
[www.nouveaucinema.ca](http://www.nouveaucinema.ca)

### POST-INPUT 2004

du 28 au 30 octobre 2004  
À la Maison de Radio-Canada  
Renseignements et inscription gratuite :  
Huguette Allard  
Tél. : 514 597.4384  
Date limite d'inscription : 15 octobre 2004  
[www.radio-canada.ca/post-input2004](http://www.radio-canada.ca/post-input2004)

### Festival international du film d'aventure de Montréal (FIFAM)

du 22 au 24 octobre 2004  
[www.espaces.qc.ca/fifam](http://www.espaces.qc.ca/fifam)

### Média-Jeunes

Alliance pour l'enfance et la télévision (AET)  
les 12 et 13 novembre 2004  
Information : Caroline Fortier  
tél. : (514) 597-5417  
[www.act-aet.tv](http://www.act-aet.tv)

### RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS MONTRÉAL

du 17 au 27 février 2005  
QUÉBEC  
Du 8 au 13 mars 2005  
Date limite pour l'inscription d'un film :  
25 octobre 2004  
[www.rvcq.com](http://www.rvcq.com)

### Festival SPASM

du 26 au 30 octobre 2004  
Productions québécoises d'horreur,  
de science-fiction et de fantastique  
[www.spasm.ca](http://www.spasm.ca)

### 7<sup>e</sup> édition des

### RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL

du 11 au 21 novembre 2004  
[www.ridm.qc.ca](http://www.ridm.qc.ca)

### Hot Docs

du 22 avril au 1<sup>er</sup> mai 2005  
Toronto  
Date limite pour l'inscription d'un film :  
13 décembre 2004  
[www.hotdocs.ca](http://www.hotdocs.ca)

## Projets acceptés

### TÉLÉFILM CANADA

#### Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets acceptés  
Année fiscale 2004-2005  
– date de dépôt du 4 mai 2004

#### Du synopsis au scène à scène

Scénaristes  
Jean Bergeron  
Jacques Bérubé  
Marc Bisaillon  
Serge Dubé  
Lucie Godbout  
Christian Lemay  
Suzanne Mancini-Gagner  
Héloïse Masse et Stéphane Géhami

#### Du scène à scène à la première version dialoguée

- Roger Boire et Pier Noli,  
*L'embaras du choix*  
- Manon Gingras, *Dent-de-lion*  
- Isabelle Hébert, *Monsieur Mouche*  
- Lucie Lachapelle, *L'étrangère*  
- André Pétrowski,  
*L'ourson deviendra grand*  
- Erica Pomerance et Jean-Marc  
Alcindor, *Vaudou d'État*

#### Personne-ressource

Brigitte Dupré  
DUPREB@Telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

### SODEC

#### Première ronde de décisions en 2004-2005

Investissement en documentaire – projets en français

#### Longs métrages destinés aux salles

- *Bric-à-brac*, écrit et réalisé par Serge Giguère  
- *USA*, écrit et réalisé par Pierre Guimond  
- *L'esprit des lieux*, écrit et réalisé par Catherine Martin

#### Deuxième ronde de décisions en 2004-2005

Investissement en fiction – projets en français

#### Long métrage de fiction

- *L'audition*, scénario et réalisation, Luc Picard  
- *Congorama*, scénario et réalisation, Philippe Falardeau  
- *Et que Dieu bénisse l'Amérique*, scénario et réalisation, Robert Morin  
- *Aurore*, scénario et réalisation, Luc Dionne  
- *Un dimanche à la piscine à Kigali*, coll. au scénario, Gil Courtemanche, scénario, adaptation et réalisation, Robert Favreau  
- *L'horloge biologique*, scénario de Jean-Philippe Pearson, Partrice Robitaille et Ricardo Trogi et réalisation, Ricardo Trogi  
- *Bon Cop, bad policier*, scénario, Patrick Huard et réalisation, Érik Canuel

#### Long métrage de fiction du secteur indépendant

- *Kamataki*, réalisation Claude Gagnon  
- *La Belle Bête*, scénario et dialogues, Marie-Claire Blais et réalisation, Karim Hussain

(source SODEC et SARTEC)

### Une petite annonce à passer. C'est gratuit !

Vous souhaitez joindre des collègues pour leurs proposer certains biens ou services reliés à l'exercice de leur métier. Vous êtes membre. Faites-nous part de vos activités ou de vos événements, nous nous ferons un plaisir d'en parler dans l'*Info SARTEC*.

### [ À PROPOS ]

### Service d'analyse-conseil à la scénarisation

#### « Script doctoring »

En 2003, l'INIS a mis sur pied un service professionnel d'analyse-conseil à la scénarisation pour des projets de longs métrages de fiction. Huit prestations de service ont été rendues de septembre 2003 à août 2004. Pour l'année 2004-2005, l'INIS a décidé de poursuivre son activité en ce domaine et d'accroître à douze le nombre de prestations de service offertes.

L'organisation et la coordination du service sont assurées par Pierre Billon, professeur à l'INIS, romancier, scénariste et analyste-conseil de longue expérience.

Les demandes de service peuvent être adressées au secrétariat de l'INIS, à Marjolène Labelle au (514) 285-1840 poste 220.

Pour en savoir plus, visitez le site de l'INIS à l'adresse suivante :  
[www.inis.qc.ca:16080/nouvelles/entree/108.html](http://www.inis.qc.ca:16080/nouvelles/entree/108.html)

# Scénarisation télé et l'écriture à 4 mains

Avec **Anne Boyer** et **Michel d'Astous**, les 4 et 5 décembre 2004, à Montréal.

La télévision évolue rapidement. Les chaînes se multiplient, la concurrence est plus forte. La pression s'exerce sur l'auteur, il doit se renouveler, performer. Une façon de répondre à ces exigences et au rythme effréné est de travailler en collaboration, en co-écriture. Toutefois, travailler en duo modifie l'approche à l'écriture, implique des ajustements et comporte des incidences légales et contractuelles.

Pour s'y retrouver, la SARTEC offre à ses membres : auteurs de radio, de télévision et de cinéma, cet atelier de formation continue présenté par deux auteurs à succès qui écrivent depuis toujours en duo, Anne Boyer et Michel d'Astous. En explorant les contraintes et la réalité de l'écriture pour la télévision – et les embûches à éviter dans l'écriture à 4 mains – nos auteurs peuvent peut-être s'offrir des conditions de pratique qui faciliteraient la création de nouvelles œuvres et tenter de nouvelles collaborations.

## Contenu de l'atelier

- **Scénarisation télé** : Analyse des genres de dramatique à la télévision, limites et possibilités du téléroman, de la série légère, de la série lourde, présentation et scénarisation, construction d'un épisode, paramètres de production selon les genres, etc.
- **L'écriture en duo** : Forces, faiblesses, défis, formules, la répartition des tâches, le rythme, l'horaire, l'évolution de la pratique, le perfectionnement individuel, les droits d'un duo et le contrat, trouver sa voie, trouver sa voix, la production en duo, etc.

## Formateurs et expertises

Anne Boyer et Michel d'Astous ont signé conjointement les téléromans *Jeux de société* et *Sous un ciel variable* et les séries *2 Frères*, *Tabou* et *Nos Étés*. Ils sont les concepteurs de la série *Les grands procès*, les scénaristes de *L'affaire Coffin*, *Le procès Beaudry* et de *L'affaire Delorme*. Ils sont les script-éditeurs et coproducteurs de *Les poupées russes*. Parallèlement à leur travail d'écriture, ils ont fondé leur propre entreprise de production, *Duo Productions*.

- **Dates et durée** : les samedi et dimanche 4 et 5 décembre 2004, de 9 h à 17 h, soit un total de 14 heures de formation.
- **Frais d'inscription** : 25 \$

## FAITES VITE, LES PLACES SONT LIMITÉES !

**Pour vous inscrire** : Contacter **Sylviane Thibault** par courriel à [sylviane.thibault@sympatico.ca](mailto:sylviane.thibault@sympatico.ca) ou par téléphone au **514 723-5978**, certaines conditions s'appliquent. LA PRIORITÉ EST ACCORDÉE AUX MEMBRES EN RÈGLE DE LA SARTEC.

Cette formation continue est rendue possible grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec et du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC). ¶

## ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

### GROUPE TVA INC.

Le projet de renouvellement de l'entente collective entre la SARTEC et le Groupe TVA Inc. a été ratifié par l'Assemblée générale de la SARTEC le 30 août dernier. La nouvelle entente est donc en vigueur depuis le 12 juillet 2004 et est disponible sur notre site Internet : [www.sartec.qc.ca](http://www.sartec.qc.ca).

### OFFICE NATIONAL DU FILM (ONF)

Compte tenu que l'ONF était dans l'impossibilité de négocier rapidement une nouvelle entente collective, l'ONF et la SARTEC ont convenu de prolonger l'entente échue depuis le 15 mai 2004 jusqu'au 15 mai 2005 aux conditions suivantes :

1. Une augmentation de 1 % de la contribution de l'ONF à la caisse de sécurité des auteurs qui passera à 10 % ;
2. Une augmentation de 2 % de la grille des tarifs minima de l'annexe I, sauf pour le cachet du documentaire de 61 minutes et plus qui sera négocié à l'échéance de la prolongation.

Les négociations devraient reprendre début 2005.

Les parties ont aussi convenu d'une entente expérimentale de deux ans sur :

1. La distribution par Internet des enregistrements aux institutions en remplacement de la distribution par vidéocassettes et vidéodisques ;
2. Les conditions d'engagement pour l'écriture de scénario destinée spécifiquement à l'Internet :
  - le cachet d'écriture sera négocié de gré à gré entre l'auteur et l'ONF ;
  - le paiement de ce cachet d'écriture permet à l'ONF le droit exclusif d'utiliser le scénario aux fins de produire un enregistrement ou une production sur et pour le site Internet de l'ONF et pour la durée de la présente entente seulement.
3. La mise sur pied d'un comité de travail mixte pour étudier toute question sur le marché de l'Internet.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Suzanne Lacoursière au 514-526-9196. ¶

### INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique n'est plus à jour ? Vous avez des nouvelles données à nous communiquer ou à corriger ? En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription en vous servant de la fiche de renseignements dans notre site Internet à l'adresse suivante : [www.sartec.qc.ca/la\\_sartec/services.htm](http://www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm)

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec **Nicole Claveau** au (514) 526-9196 ou [information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)

# AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

## Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA  
TÉLÉ-QUÉBEC  
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)  
OFFICE NATIONAL DU FILM  
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.  
TVOntario  
TV5

## Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

## Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

## Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

## Producteurs de l'APFTQ

23 INC. (LES PRODUCTIONS)  
ACPAV  
AETIOS PRODUCTIONS INC.  
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)  
ALTAU.TV INC.  
AMÉRIMAGE -SPECTRA  
APARTMENT 11 PRODUCTIONS  
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.  
AVANTI CINÉ-VIDÉO  
B612 COMMUNICATIONS  
BALIVERNA FILMS INC.  
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)  
BLOOM FILMS 1998 INC.  
BLUE STORM TÉLÉ INC.  
BORÉAL FILMS INC. (LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES)  
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)  
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)  
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.  
CINÉ-GROUPE  
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.  
CINÉMAGINAIRE INC.  
CINÉ QUA NON MÉDIA  
CINÉ QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.  
CINÉ TÉLÉ ACTION  
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.  
CITÉ-AMÉRIQUE  
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS  
CONSTELLATIONS 2001 INC.  
DIVERTISSEMENT COOKIE JAR INC. (CINAR)  
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
ENCORE TÉLÉVISION  
ÉQUINOXE INC. (LES PRODUCTIONS)  
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)  
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.  
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)  
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)  
FILMS DE L'ISLE INC.  
FILMS TRAFIK INTERNATIONAL INC.  
FORUM FILMS INC.  
FVR MÉDIA INC.  
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)  
GFP INC. (LES PRODUCTIONS)  
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)  
GO FILMS INC.  
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)  
GROUPE ECP INC.  
GROUPE FAIR PLAY INC.

GROUPE TÉLÉ-VISION  
GROUPE TV JUSTE POUR RIRE INC.  
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)  
HYPERZOOM INC. (PRODUCTIONS)  
I CINÉMA TÉLÉVISION INC.  
ICOTOP INC. (GROUPE)  
IDÉACOM INTERNATIONAL  
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)  
INFORM-ACTION FILMS INC.  
JB MÉDIA (3868265 CANADA INC.)  
JET FILMS INC.  
LANY INC. (LES PRODUCTIONS)  
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)  
LOCOMOTION INC. (GROUPE)  
LUCITÉ INC. (PRODUCTIONS)  
MACUMBA INTERNATIONAL INC.  
MAG 2 (LES PRODUCTIONS)  
MATCH TV INC.  
MAX FILMS INC.  
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)  
MELENNY PRODUCTIONS INC.  
MICRO\_SCOPE INC.  
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.  
MUSE (LES ENTERPRISES DIVERTISSEMENT)  
NANOUK FILMS LTÉE  
NÉO FILMS INC.  
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)  
NOVEM PRODUCTION INC.  
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.  
OSTAR (LES PRODUCTIONS)  
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)  
PAT TÉLÉPRODUCTIONS  
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)  
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)  
PRAM QUÉBEC INC.  
PRESSE TÉLÉ (LA)  
PRISE XIII (PRODUCTIONS)  
PRODUCTIONS J INC.  
PRODUCTIONS JEUX D'OMBRES INC.  
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)  
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)  
ROSE FILMS INC.  
SCÉNO VISION INC.  
SCREEN PEOPLE INC.  
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)  
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.  
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.  
SOMA PUB INC.  
SOVIMAGÉ INC. (LES PRODUCTIONS)

SPECTRA ANIMATION  
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.  
SWAN (COMMUNICATIONS)  
S.V.A.T. FILMS INC.  
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.  
TÉLÉFICTION INC.  
TÉLÉ-GÉNIK INC. (LES PRODUCTIONS)  
TÉLÉMISSION INFORMATION INC.  
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)  
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)  
TOUT ÉCRAN INC.  
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)  
TRANSFILM INC.  
TRINÔME-INTER INC.  
TUTTI FRUTTI FILMS INC.  
UBERDO PRODUCTIONS  
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.  
VENDÔME TÉLÉVISION INC.  
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)  
VERSEAU INTERNATIONAL INC.  
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)  
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
VIRAGE (PRODUCTIONS)  
VITALMÉDIA INC.  
VIVAVISION INC.  
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.  
WIZZFILMS INC.  
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)  
ZINGARO INC. (FILMS)  
ZONE 3 INC.  
ZULU FILMS INC.

## Ex-membres de l'APFTQ Entente télévision

ARICO FILM COMMUNICATION  
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.  
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.  
CINÉPIX INC. (FILMS)  
CINÉVENT INC.  
CINÉVIDÉO INC.  
DDI TÉLÉVISION INC.  
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.  
KAOMAX (COMMUNICATIONS)  
LYLA FILMS INC.  
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS  
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)  
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.  
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)

## Entente cinéma

LYLA FILMS INC.  
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)